SYNTHESE DU RAPPORT D'EVALUATION FINALE

Contrat de Ville intercommunal de Cergy-Pontoise 2015-2023

Février 2023

Accusé de réception en préfecture
095-219503232-20240328-DEL-280324-17-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2024

LE CONTRAT :

- Le contrat de ville intercommunal, prévu initialement sur la période 2015-2020, a été prolongé deux fois.
- Il se décline en 3 piliers :
    1. Cohésion sociale
    2. Développement économique, emploi et création d'entreprises
    3. Cadre de vie
- **Il concerne 7 communes, 9 quartiers prioritaires, 25 566 habitants soit un peu plus de 12% de la population de l'agglomération de Cergy-Pontoise**

L'EVALUATION :

- **Lancement de la démarche d'évaluation** à l'échelle départementale et définition du cadre méthodologique commun fin 2021

- **Déclinaison locale de l'évaluation** (fév-nov. 2022)
    - Pilotage par une équipe projet composée des chefs de projets Villes/EPCI, des délégués du Préfet, soutenue par le Pôle de Ressources.

    - Observation territoriale, collecte de données d'activité, réunions de coordination, ateliers thématiques et groupe de travail en format COTECH (avec les partenaires signataires du contrat de ville)

Accusé de réception en préfecture
095-219503232-20240328-DEL-280324-17-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2024

DIAGNOSTIC

Des quartiers jeunes
44,6% des habitants résidant dans les QPV ont moins de 25 ans

CACP 37,3%

Et vieillissants
22,4% de 60 ans et + aux Louvrais
20,3% à Chennevières Parc Lenôtre

CACP 15,58%

17,6% de **familles monoparentales** et part toujours en augmentation

CACP 13,1%

20,4% de **familles nombreuses** (CACP 14,9%)

Seulement 10% de cadres

CACP 19,7%

et 30% d'ouvriers

CACP 16%

Des **revenus faibles**
Revenus médians annuels par Unité de Consommation compris entre 14 590 € et 15 630 € en QPV

21 880 € pour la CACP

Une pauvreté importante
En moyenne 1/3 des personnes vivent sous le seuil de pauvreté en QPV.
Taux allant jusqu'à 41,4%

CACP 16,3%

17,8% des demandeurs d'emploi de la CACP habitent en QPV

(alors que les QPV représentent 12% de la population CACP

Parmi eux 25% sont demandeurs d'emplois de longue durée

CACP 18%

Un indice d'exclusion sociale en progression dans tous les QPV =

Accroissement des inégalités

Accusé de réception en préfecture
095-219503232-20240328-DEL-280324-17-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Indice d'exclusion sociale 2022

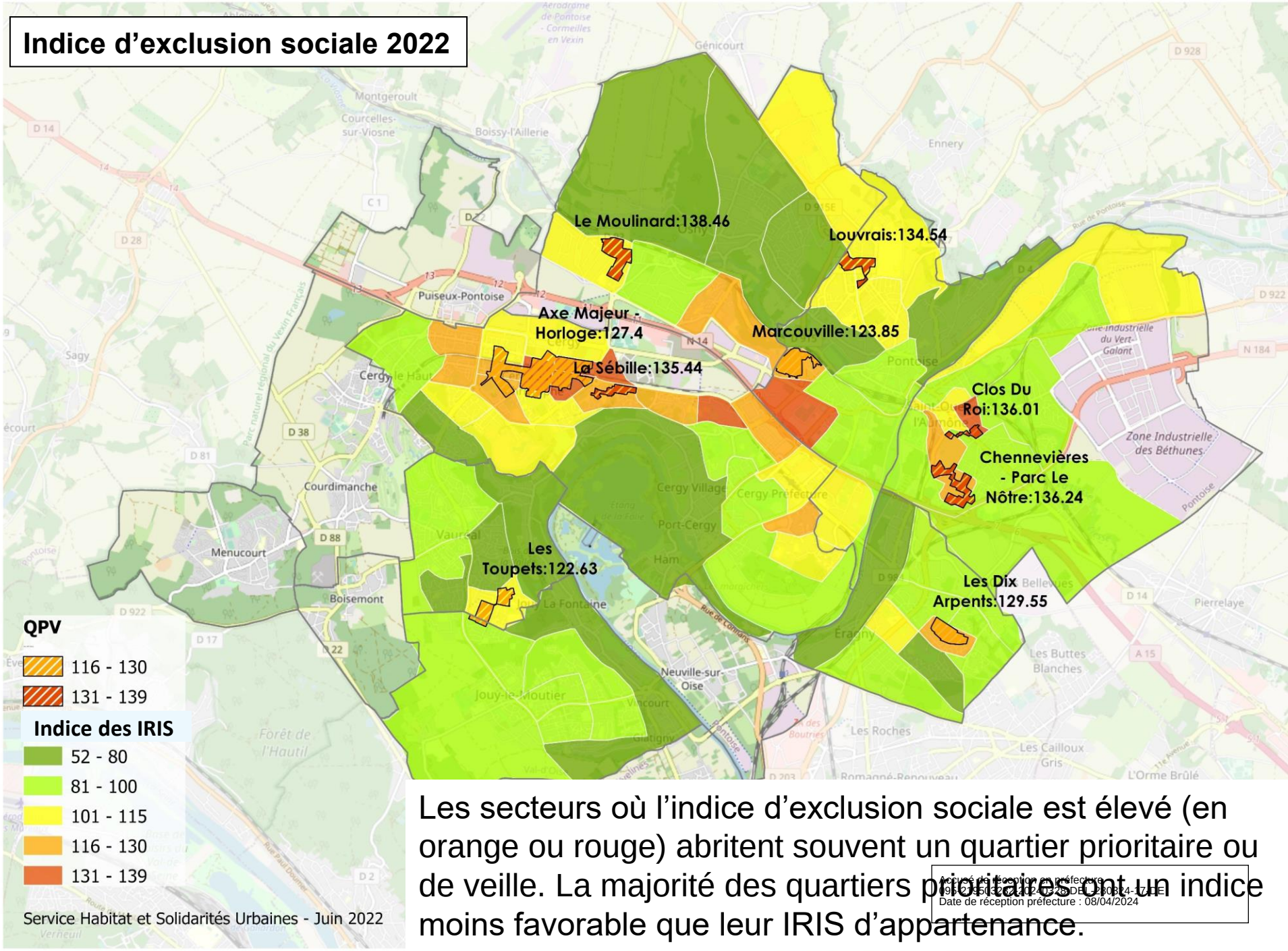

Les secteurs où l'indice d'exclusion sociale est élevé (en orange ou rouge) abritent souvent un quartier prioritaire ou de veille. La majorité des quartiers prioritaires ont un indice moins favorable que leur IRIS d'appartenance.

Accusé de réception en préfecture
095-219503247-20240328-DEL-280324-17-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Evolution de l'Indice d'exclusion sociale entre 2019 et 2022 à l'IRIS

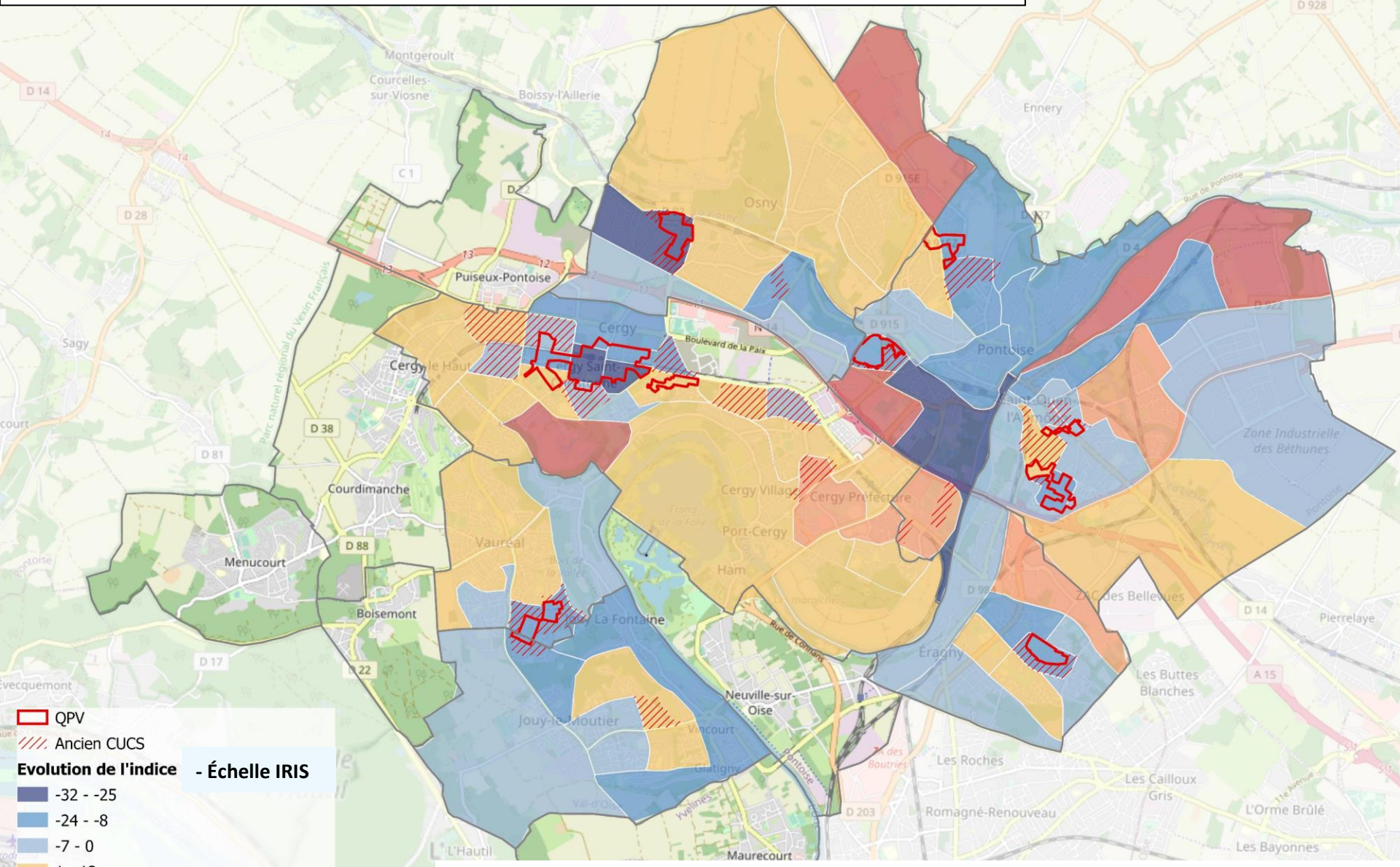

Service Habitat et Solidarités Urbaines - Juin 2022

Tous les secteurs en bleu présentent une diminution de l'indice d'exclusion sociale. Les IRIS qui abritent des QPV voient globalement leur situation s'améliorer.

Accusé de réception en préfecture
095-219503232-20240325-DEL-280324-17-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024

Evolution de l'Indice d'exclusion sociale entre 2019 et 2022 à l'IRIS et au QPV

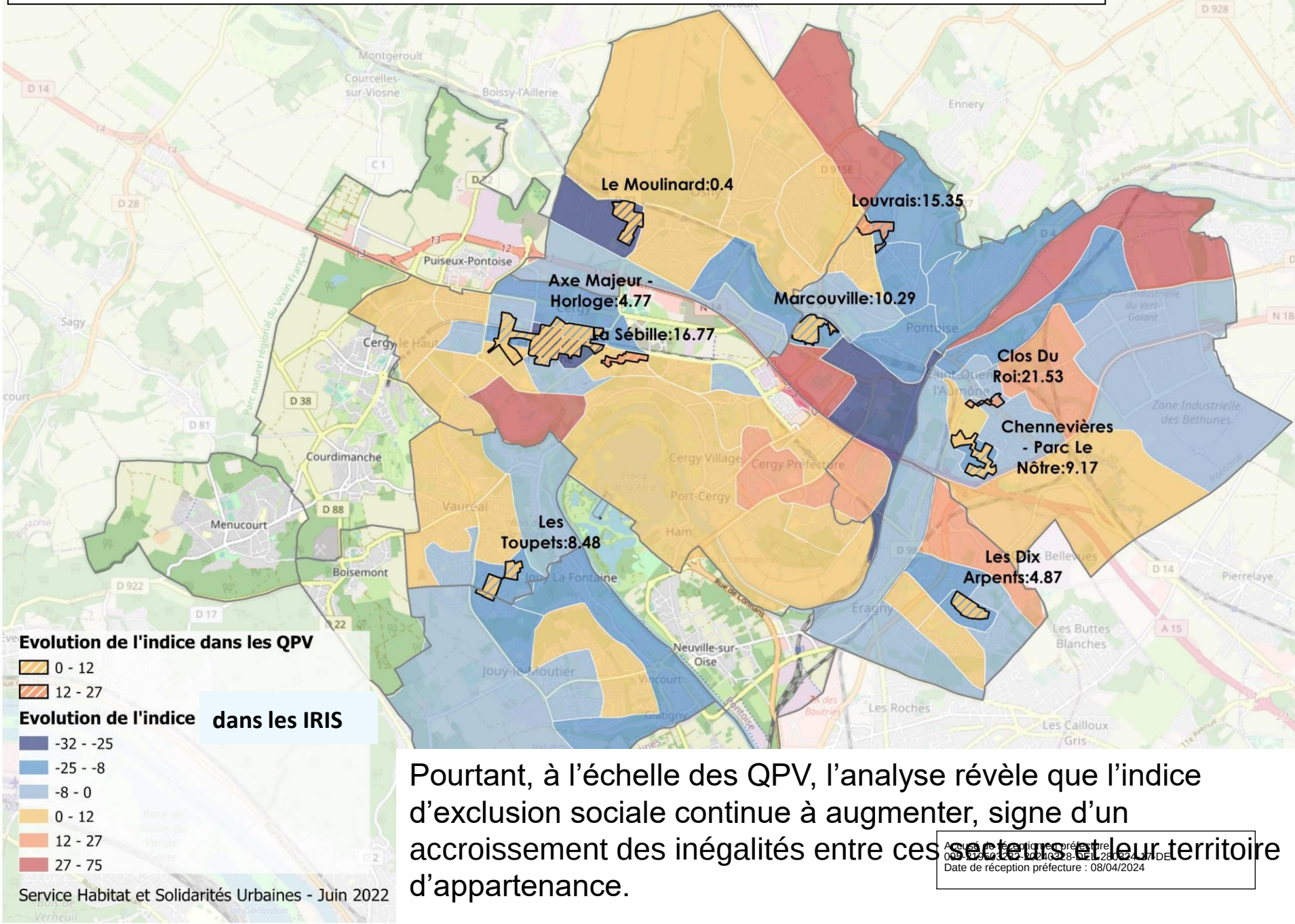

Pourtant, à l'échelle des QPV, l'analyse révèle que l'indice d'exclusion sociale continue à augmenter, signe d'un accroissement des inégalités entre ces secteurs et leur territoire d'appartenance.

Accusé de réception en préfecture
095-219503232-20240328-DEL-280324-17-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2024

ZOOM SUR LE PEUPLEMENT DES QUARTIERS

Objectifs d'attributions visant à améliorer les équilibres sociaux :

- 25% des attributions hors QPV doivent bénéficier au 1er quartile de revenus
- 80% des attributions en QPV doivent l'être au profit des 2, 3 et 4e quartiles de revenus

1 354 attributions en 2021 dont

- 338 en QPV :
  - 10,9% sont du 1er quartile
  - 37% sont du 2e quartile
  - 33,7% sont du 3 quartile
  - 18,3% sont du 4e quartile

  89,1%
- 948 hors QPV dont 11,8 % pour des ménages du 1er quartile

Accès au logement pour tous et mixité sociale ?

→ on ne loge pas les ménages du 1er quartile en QPV, mais on les loge pas non plus ailleurs, d'où l'engagement de la CACP dans le cadre du Logement D'Abord.

CACP : 23 550 logements sociaux
dont 7 926 soit 33% en QPV

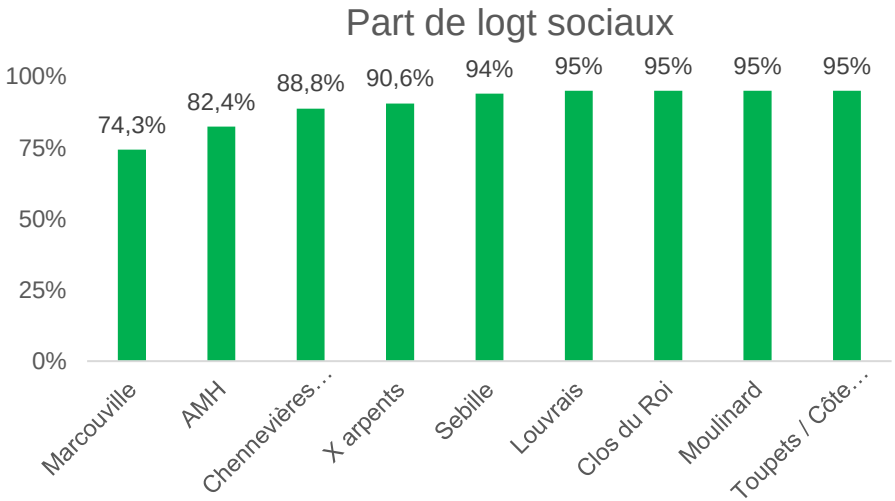

Durée d'emménagement :

- entre 45% et 62,9% des ménages (selon les QPV) y habitent depuis plus de 10 ans
- Inversement, la part de ménages ayant emménagé en QPV depuis moins de 2 ans est < au reste du territoire sauf pour le QPV de Chennevières-Parc Lenotre

→ **Hypothèse d'un appauvrissement de la population en place**

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
095-219503232-20240328-DEL-280324-17-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2024

REALISATIONS PENDANT LE CONTRAT (2015-21)

Plus de 1000 projets
107 porteurs différents

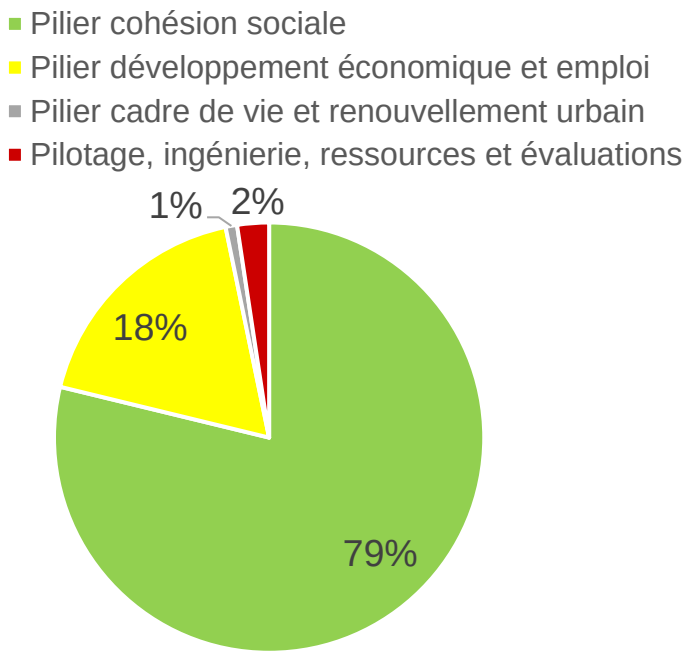

Lien social : 513 projets - activités de loisirs réalisées pendant les vacances
Emploi : 161 projets - mobilisation et accompagnement des jeunes vers l'emploi : formations linguistiques et numériques, soutien aux ateliers chantiers d'insertion du territoire
Education : 140 projets dont projets structurants type PRE et CLAS
Santé : seulement 2,37% des projets

Les enfants et les jeunes sont les publics majoritairement bénéficiaires des actions.
Près de 60% des actions réalisées ont bénéficié aux moins de 18 ans.

Le coût total des projets déployés sur le territoire dans le cadre du contrat de ville s'élève à **21 250 000 €**.
Les crédits spécifiques de la politique de la ville de l'Etat (BOP 147) y contribuent à hauteur de plus de **9 500 000 €**, soit un peu moins de **45%**.
Les collectivités territoriales, **villes et agglomération en ont financé près de 32%.**

Accusé de réception en préfecture
95-21950323-20240328-DEL-280324-17-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2024

ANALYSE ET ENSEIGNEMENTS
Par thématique

Réussite éducative et soutien à la parentalité

- Des actions structurantes (PRE, CLAS, Quartiers d'été) atteignent leur cible et ont un réel impact sur les bénéficiaires

Santé

- Questions de santé qui prennent de l'ampleur + problématiques de santé mentale accrues depuis la crise sanitaire
- Une ingénierie spécifique efficace (ASV et CLS), mais inégale selon l'engagement des communes

Cadre de vie

- La TFPB est un dispositif ciblé et déployé directement dans les QPV qui a permis d'améliorer les échanges, le partage des besoins locaux, la co-construction des projets et la pertinence des réponses apportées.

Emploi et développement économique

- Ecosystème local assez complet et renforcé avec le PRIJ et la cité de l'emploi, Territoire zéro chômeurs de longue durée, l'offre de prestations de Pole Emploi… mais toujours effet « Mille feuilles »
- Capacité à toucher les publics améliorée grâce à la généralisation de l'aller-vers et aux expérimentations

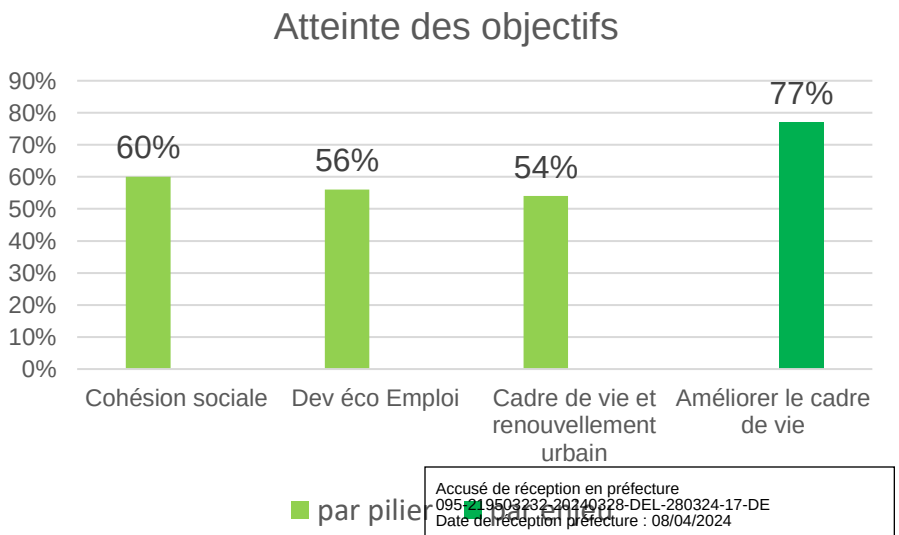

Accusé de réception en préfecture
095-219503232-20240328-DEL-280324-17-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2024

SYNTHÈSE ET PRÉCONISATIONS

→ Coopération et co-construction

Mobilisation du droit commun

- 61% partenaires considèrent que leur action en direction des QPV s'est renforcée au cours du contrat (23% complètement; 38% en partie).
- Implication des institutions partenaires : 3,4/5

Participation des habitants

- Des conseils citoyens majoritairement essoufflés, mais d'autres initiatives ou instances existantes qui permettent de collecter la parole des habitants et de faire avec eux

→ Evolution des besoins

Suggestions pour l'avenir

- Désigner des référents « sachants » au sein de chaque institution partenaire
- Inscrire les engagements liés aux QPV dans les documents cadres des institutions partenaires
- Faciliter l'échange d'expériences et créer des outils communs aux partenaires signataires
- Maintenir des moyens d'ingénierie, pour assurer le travail d'animation et de mobilisation territoriale, y compris la mobilisation des habitants

- Améliorer la disponibilité des indicateurs à l'échelle des QPV et QVA
- Travailler le futur contrat sur la base d'un projet de territoire par QPV
- Concerter les partenaires et les habitants sur les nouveaux enjeux à inscrire dans le contrat (vieillissement, transition écologique, santé, numérique, violences intrafamiliales)

Contrôle de légalité en préfecture
095-219503282-20240328-DEL-280324-17-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2024

PERSPECTIVES

Futur contrat de ville - un cadre encore incertain

Un démarrage au 1er janvier 2024 et un contrat qui **devrait** s'articuler autour de quatre principales thématiques *(*annonces d'Olivier Klein, ministre délégué chargé de la Ville et du Logement) :*

- Le plein emploi pour les habitants des QPV
- La transition écologique et énergétique
- L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation :
- La tranquillité et la sécurité publique

Pour avancer d'ici l'été

1er trimestre 2023 : partage de l'évaluation et proposition d'une méthode et d'un calendrier de travail partenarial

2 trimestre 2023 : des réunions partenariales dans chaque commune pour

- partager et actualiser les diagnostics de chacun des territoires prioritaires
- partager les visions et faire émerger des projets de territoires co-construits et adaptés aux besoins des QPV

Accusé de réception en préfecture
095-219503232-20240328-DEL-280324-17-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2024